

Taxe professionnelle communale

Route de Chêne 136 – Case postale 160

1224 Chêne-Bougeries

Tél. 022 869 17 17 – Fax 022 869 17 18

tpc@chene-bougeries.ch

A rappeler dans toute correspondance :

Numéro du contribuable :

Groupe professionnel :

Joindre OBLIGATOIREMENT les bilans, comptes d'exploitation, comptes de pertes et profits et annexes, pour les exercices clos en 20 et 20

Nom et prénom ou raison sociale

Profession ou activité exacte (veuillez indiquer l'activité **effectivement déployée**)

Date **effective** du début de l'activité

de cessation d'activité

Domicile professionnel

depuis le

Autres locaux

depuis le

Nom du ou des sous-locataire(s)

depuis le

Téléphone et e-mail

Exercices comptables (années)

20

20

Périodes comptables

du

au

du

au

Chiffre d'affaires brut de l'activité principale :

Autres produits et déductions à détailler au verso

Loyer des locaux professionnels (*bureaux, magasins, dépôts, parking, etc*) *sans les charges*

Sous-location encaissée

→ % de la surface remise en sous-location

%

%

Valeur fiscale des locaux professionnels appartenant au contribuable

→ Date d'acquisition

date d'aliénation

Location meublée encaissée

→ % de la surface mise en location

%

%

Location non meublée encaissée

→ % de la surface mise en location

%

%

Affermage: recettes brutes (gérance + loyer)

Effectif du personnel (y.c. chef d'entreprise) : 1 personne = 2000 heures de travail par année. Pour les contribuables du Groupe 27 – Bureaux de placement : les personnes placées temporairement sont à inclure dans l'effectif du personnel.

DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET DÉDUCTIONS

Autres produits: *(indiquer la nature exacte)*

Exercice : 20

Exercice : 20

Produits financiers: *(indiquer la nature exacte)*

Produits extraordinaires: *(indiquer la nature exacte)*

Déductions: *(selon art. 304 al. 3 LCP pour autant qu'elles ressortent clairement de la comptabilité remise)*

Joindre également, le cas échéant, le tableau de répartition intercantonale transmis à l'Administration fiscale cantonale, le formulaire de répartition intercommunale, ainsi que ses annexes dûment complétées qui sont jointes à la présente déclaration.

Lorsque l'ensemble des documents demandés n'est pas encore disponible, il est impératif de demander un délai pour le retour de la déclaration à l'autorité de taxation

Le service de la Taxe professionnelle communale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet de la Taxe professionnelle communale depuis lequel il est possible de télécharger et de compléter une déclaration www.chene-bougeries.ch/taxeprofessionnelle.

DISPOSITIONS LEGALES APPLICABLES :

**Articles 301 à 318C LCP
Articles 12A à 13A RDLCP**

Certifié conforme à la vérité :

Lieu et date :

Signature :

Mandataire :